

CONDITIONS GÉNÉRALES**Article 1 : Objet**

Les présentes conditions générales d'utilisation s'appliquent aux produits et prestations de services commercialisés par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs dans le cadre du dispositif d'alerte, dénommé "ALERTE COMMERCES".

Ce dispositif fait l'objet d'un protocole spécifique établi entre la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs d'une part et la Préfecture du Doubs d'autre part.

Article 2 : Le principe du réseau "Alerte Commerces"

"Alerte Commerces" est un réseau fondé sur le principe de solidarité. Basé sur la diffusion rapide de certains faits de délinquance, il contribue à la sécurité des commerces de proximité en permettant à leurs responsables de prendre des mesures de prévention utiles et adaptées à une situation particulière.

Tout professionnel victime de vol à main armée ou avec violence, de vol à l'étalage commis en bande ou d'escroquerie alerte les services de Gendarmerie ou de Police (en composant le 17). Le centre opérationnel et de renseignement de la Gendarmerie ou le centre d'information et de commandement de la Police diffusent ensuite l'alerte par un SMS collectif qui, sous le titre "Alerte Commerces", décrit succinctement les faits constatés, le lieu de commission et les renseignements connus sur le ou les auteurs.

Pour faire l'objet d'une diffusion, l'information doit parvenir aux services de Gendarmerie ou de Police au plus tard dans l'heure suivant la commission des faits.

Article 3 : Conditions d'adhésion

L'adhésion au dispositif "Alerte Commerces" est réservée aux ressortissants de la CCI du Doubs.

Article 4 : Modalités financières

L'adhésion au dispositif "Alerte Commerces" est entièrement prise en charge par la CCI du Doubs et donc gratuite pour tous les commerçants, artisans et prestataires de services ressortissants de la CCI du Doubs.

Article 5 : Obligations de l'adhérent

L'adhérent s'engage à :

- respecter les présentes conditions générales.
- fournir un numéro de portable valide et correspondant au responsable de l'entreprise ou une personne dûment désignée à cet effet, et informer la CCI du Doubs des modifications éventuelles de numéro de téléphone.
- informer la CCI du Doubs de la résiliation de son abonnement relatif au numéro de téléphone mobile communiqué, de façon à éviter tout risque lié à une éventuelle réattribution du numéro de téléphone par l'opérateur à un tiers.
- n'utiliser les données recueillies qu'aux seules fins de protection du point de vente partie au contrat. En aucun cas, il ne pourra utiliser, ni divulguer ces informations à des fins commerciales ou de communication ou sur tout support commercial ou de communication.
- ne pas céder les données et informations recueillies dans les SMS, tant à titre gratuit qu'à titre onéreux.

L'adhérent reste en tout état de cause seul responsable de l'utilisation du téléphone mobile lié au numéro de portable communiqué, la responsabilité de la CCI du Doubs ne pouvant être engagée en cas de lecture des informations par un tiers non habilité.

Article 6 : Obligation de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs

La CCI du Doubs ne pourra, de quelque manière que ce soit, céder les informations communiquées, tant à titre gratuit qu'à titre onéreux.

Article 7 : Durée du contrat

Le présent contrat est conclu pour une durée égale à celle figurant dans le protocole établi entre la CCI du Doubs et la Préfecture du Doubs. L'adhérent est toutefois informé que, compte-tenu des délais de transmission de ses données aux services de la Gendarmerie Nationale ou de la Police Nationale, le service ne deviendra effectivement opérationnel que sous quinzaine.

Il cessera sur simple demande de l'adhérent moyennant un préavis de 15 jours.

Il cessera également en cas de rupture de la convention passée entre la CCI du Doubs et la Préfecture du Doubs, dont l'adhérent sera personnellement averti.

Article 8 : Résiliation anticipée

La CCI du Doubs pourra mettre fin de manière anticipée au contrat si l'adhérent ne respecte pas les obligations découlant des présentes conditions générales après mise en demeure restée vaine de les respecter, ou en cas de radiation de son entreprise du Registre du Commerce et des Sociétés du Doubs.

Article 9 : Incessibilité du contrat d'adhésion

L'adhérent ne peut céder son contrat à un tiers sauf accord préalable et exprès de la CCI du Doubs.

Article 10 : Droit applicable

De convention expresse entre les deux parties, le présent contrat est soumis au droit français. En cas de traduction du contrat, seule sa version française sera prise en compte.

Article 11 : Litiges

Tous les litiges auxquels le contrat d'adhésion pourrait donner lieu feront l'objet d'une recherche de solution amiable avant tout engagement d'une procédure. A défaut de solution amiable, la compétence exclusive expresse est attribuée au Tribunal Administratif de Besançon.

Article 12 : Modification des présentes

Les présentes conditions générales pourront être modifiées afin de tenir compte de l'évolution du dispositif et éventuellement de la réglementation s'appliquant. L'adhérent en sera personnellement informé.

Article 13 : Information RGPD

Vous êtes informés de la collecte de données à caractère personnel par la CCI du Doubs (46 avenue Villarceau, 25000 Besançon), représentée par son Président M. Dominique ROY

Le traitement de ces données a pour finalité la collecte des données relatives aux responsables de l'entreprise ou une personne dûment désignée par l'entreprise, du traitement de ces données au sein de la GRC régionale et de l'envoi des informations relatives au dispositif Alerte Commerces.

Ce traitement est fondé juridiquement sur l'art. 6 du Règlement Général sur la Protection des Données UE/2016/679, paragraphe 1, point e), Mission de service public.

Les destinataires de ces données à caractère personnel sont le service Entrepreneuriat et Développement des Entreprises de la CCI du Doubs. Ces données sont aussi transmises à la Gendarmerie Nationale et à la Police Nationale.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou d'opposition et de portabilité de vos données, que vous pouvez exercer auprès de la CCI du Doubs à l'adresse susmentionnée ou par courriel : (nmontagnon@doubs.cci.fr). Vous disposez également d'un droit de réclamation auprès de la CNIL, 3 place Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.